



**Comité Stratégique de Filière
des Industries et Technologies de Santé**

**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
Data, IA et Parcours de santé**

Ouvert du 5 septembre 2022 au 10 novembre 2022

DOCUMENT N°2 : PRESENTATION DES MODALITES DE CANDIDATURE

MODALITES DE CANDIDATURE

1. Dépôt des candidatures

Date limite de dépôts des candidatures

Le dépôt de candidatures du présent AMI sera clos le 10 novembre 2022.

Modalités de dépôt de candidature

Les candidatures seront sélectionnées sur la base du dossier de candidature complété, et déposé sur la plateforme de dépôt de candidature indiquée sur le site de l'ARIIS : <https://ariis.fr/>.

Seuls les dossiers de candidature complets, transmis dans les délais d'ouverture de l'AMI et soumis selon ces modalités de dépôt de candidature pourront être étudiés par le comité de pilotage.

2. Modalités de sélection

Critères de sélection

La sélection des pilotes sera réalisée selon les critères suivants :

AMBITION ET VALEUR AJOUTEE DU PROJET
Valeur ajoutée aux patients et/ou aux aidants
Caractère innovant par rapport à l'existant
Bénéfice en termes de coût pour la société (actuel ou à venir)
REALISME ET COHERENCE DU PROJET
Réalisme et cohérence de la feuille de route du projet
Réalisme et cohérence des attendus exprimés dans la candidature de la part du CSF-ITS
Capacité à fournir des premiers résultats à 1 an (démonstration de valeur, avancement des démarches d'accès aux données, ...)
VISION DES DONNEES DE SANTE A MOBILISER
Cohérence des données sollicitées par rapport aux objectifs du projet
Niveau de maturité dans la réflexion sur les données
COHERENCE ET EXPERTISES DE L'EQUIPE PROJET
Pilotage par un industriel de santé, un consortium privé ou un consortium public / privé
Composition du consortium cible intégrant des professionnels de santé, des associations de patients et des représentants d'acteurs publics et privés de la filière
Cohérence des expertises apportées par chaque membre du consortium vis-à-vis des exigences du projet
PARTAGE DE RESULTATS D'INTERET COMMUN
Volonté d'alimenter une dynamique de partage au niveau national (ex : publication, partage d'algorithmes de traitement de la donnée, partage de sources de données dans le catalogue du Health Data Hub...)

Procédure de sélection

Les candidatures sont étudiées par le comité de pilotage. Celui-ci vérifie l'éligibilité des projets à l'AMI et les évalue au regard des critères de sélection fixés dans le présent document.

La sélection des lauréats sera réalisée en 2 temps :

- Pré-sélection des candidats sur la base des dossiers de candidature reçus,
- Session de présentations orales pour ces candidats présélectionnés devant le comité de pilotage, accompagné d'experts scientifiques, d'associations de patients et de fonds d'investissement.

A l'issue de cette session de présentations orales, le comité de pilotage établira la liste des lauréats qui pourront bénéficier de l'accompagnement du CSF-ITS.

3. Contact

En cas de questions relatives à cet appel à manifestation d'intérêt, vous pouvez écrire à l'adresse suivante : contact.ami@ariis.fr.

4. Procédure et calendrier

Du 5 septembre 2022 au 10 novembre 2022	Période d'ouverture de l'AMI : les dossiers de candidature complétés peuvent être soumis selon les modalités de dépôt de candidature décrites ci-dessus
Du 11 novembre 2022 au 6 décembre 2022	Phase de pré-sélection des dossiers de candidature : Instruction des dossiers de candidature soumis par le comité de pilotage Choix des candidats pour les présentations orales
La semaine du 12 décembre 2022	Sessions de présentations orales
6 janvier 2023	Annonce des pilotes sélectionnés
Jusqu'en décembre 2023	Accompagnement des pilotes sélectionnés

5. Engagement des candidats sélectionnés

Tout au long du suivi par le CSF-ITS, les candidats sélectionnés s'engagent à :

- Partager un reporting régulier,
- Répondre aux sollicitations de communication vers l'externe : prise de parole, interviews, ...,
- Si souhaité, se positionner en tant qu'ambassadeur de programme.